



COORDINATION DES ASSOCIATIONS
DE VICTIMES DE L'AMIANTE ET
DES MALADIES DUES AU TRAVAIL

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Des 06 ET 07 AVRIL 2023 A VAISON LA ROMAINE

Associations présentes :

ADDEVA 52 - ADDEVA 54 - ADEVA GARD RHODANIEN - ADVA SUD CGT ADEVAM
GRESIVAUDAN - ADEVAM FC - ALDEVA SA LEVAL - ALLO AMIANTE - ASAVA
CAPER AMP 42 - CAPER NORD ISERE - CAPS 84 - CENTAURE - CERADER 24
CERADER 47 - UL CGT MORCENX

Associations excusées :

ADEVA 59 pouvoir à Alain GUERET.

ADPA.EDF Loire sur Rhône pouvoir à Augustin VINALS

Associations absentes

ARDEVA 77 - CAPER THIAN

16 associations présentes + 2 représentées

50 délégué-e-s ont débattu

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

PREMIÈRE JOURNÉE: jeudi 6 avril 2023

- Accueil des délégué-e-s (13h45 / 14h15)
- Rapport introductif du Président suivi d'un débat et d'un vote (14h15 / 15h30).
- Modification des statuts (15h30 / 16h15) suivi d'un vote.
- Pause (16h15 / 16h30)

Activités des commissions :

- Action juridique, Amiante, Maladies dues au travail (AJAM) (16h30 / 17h00)

- Prévention / Éradication (17h00 / 17h30).
- Communication / formation (17h30 / 18h00).
- Renouvellement du bureau (18h00 / 18h30).

A l'issue de cette première journée un apéritif sera pris en commun (de 18h30 à 19h30).

DEUXIÈME JOURNÉE: vendredi 7 juin 2023

- Intervention de Bernard LECLERC sur l'assurance MACIF.
- Objectifs 2023 de la CAVAM (08h30 / 09h30) suivis d'un vote.
- Trésorerie (09h30 / 10h00) suivi d'un vote.

Pause (10h00 / 10h45).

Cette pause durera 45 mn pour permettre aux 2 animateurs de commissions et au président de recevoir la presse locale.

- Intervention cabinet TTLA (10h45 / 11h45).
- Conclusion AG (11h45 / 12h00).

PREMIÈRE JOURNÉE: jeudi 6 avril 2023



Michel SOBLES du CAPS 84 Sorgues, président de séance souhaite la bienvenue aux 50 délégué-e-s.

Il fait une courte présentation de la belle région de Provence et de la commune de VAISON LA ROMAINE.

Il souhaite de bons travaux à l'Assemblée Générale.

Il passe la parole à Alain GUERET Président de la CAVAM

Rapport introductif du Président suivi d'un débat et d'un vote

Alain GUERET

Avant d'aller plus avant dans mon intervention, j'aurais une pensée pour tous ceux qui nous ont quitté, emportés par la COVID pour certains, terrassés par un de ces cancers légués par des patrons coupables de n'avoir su protéger leurs salariés de produits et de matières dont ils n'ignoraient rien des dangers.

Merci d'observer une minute de silence en leur mémoire.

Merci également aux camarades qui ont proposé des sites pour cette AG à savoir Francis Mesplède, Michel Solbès et Christian Mazza. Merci d'avoir prospecté, d'avoir fait faire des devis, ça n'a pas été du temps perdu car ainsi nous avons commencé à établir pour les années futures une base de données qu'il faudra enrichir.

Merci à Michel SOLBES du CAPS 84 qui depuis des semaines est notre relais sur le terrain et qui aura beaucoup fait pour la réussite logistique de cette AG.

Alain fait la lecture du rapport moral et introductif.

Alain GUERET a insisté sur :

- le contexte social que traverse le pays, et la position sans faille de notre coordination, face à la réforme des retraites et les coups portés sur la démocratie. La Cavam s'inscrit dans l'esprit de classe
- la bataille menée auprès de la CRAMIF, face à la situation inconcevable que subissent les salariés privés de leurs droits, et du paiement en temps voulu de leur allocation. Une rencontre avec la direction de cet organisme est prévue pour le 12 avril prochain. à 14H
- La réparation reste notre "cœur de métier", le suivi des victimes de l'amiante, mais aussi les victimes des autres maladies dues au travail (expositions aux agents CMR et autres)
- Le rôle incontournable et essentiel des deux commissions nationales : Prévention / Éradication et l'AJAM. Alain rappelle l'intérêt de toutes les associations à participer aux travaux des deux commissions

Alain GUERET invite les délégués au débat sous la présidence de Michel SOLBES.

Michel SOBLES demande que chaque association se présente avant leur intervention.

Après plusieurs échanges et de nombreuses interventions riches et constructives, il en ressort :

** CRAMIF dysfonctionnements récurrents en matière d'indemnisation , lourdeur administrative, difficultés pour les joindre, avancement des dossiers... ,*

** Difficultés pour construire des dossiers CMR avec d'anciens salariés,*

** Traitement des déchets contenant de l'amiante par les particuliers - lutte contre les dépôts sauvages,*

** Peu d'engagements politiques sur le traitement de l'amiante,*

Le rapport introductif présenté par Alain GUERET Président de la CAVAM est adopté par un vote unanime de l'Assemblée Générale.

Modification des statuts



Christian MAZZA rappelle que les associations ont reçu le comparatif des statuts actuels adoptés à l'AG des 16 et 17 Juin 2021 et ceux proposés aujourd'hui à notre l'AG.

Christian demande qui veut prendre la parole.

Gérard LOGEJSKI réaffirme que son association ASAVA est contre la suppression du Conseil Associatif National (CAN) et votera une nouvelle fois contre la modification des statuts.

Alain GUERET rappelle le pourquoi de la suppression du CAN.

Les nouveaux statuts sont adoptés par un vote à la majorité de l'Assemblée Générale.

Pour 49 - Contre 1

Activités des commissions :

Commission Action Juridique, Amiante, Maladies dues au travail (AJAM)

Michel SOLBES donne la parole à Samuel LOMBARDO



Samuel présente l'activité de la Commission Action Juridique, Amiante, Maladies dues au travail (AJAM)

(**Annexe 2**)

Samuel rappelle le rôle de la commission et présente l'activité de la commission AJAM. La commission fait d'amers constats.

Depuis plusieurs mois il n'y a plus aucun établissement inscrit sur les listes ouvrant droit à l'ACCATA malgré des dossiers bien ficelés.

Tout cela présage d'une remise en cause de l'ACAATA.

Des Associations sont confrontées à des difficultés pour leurs adhérents d'entrer en contact avec la CRAMIF. Appels téléphoniques restés sans réponse, Pas de retour sur Courriel etc....

Le contentieux avec la CRAMIF prend une dimension alarmante plus de 3000 dossiers en attente.

Le 05 janvier 2022 un courrier est adressé avec entête de la CAVAM au Directeur Général de la CRAMIF avec copie au Président du FCAATA, à la Directrice de la CNAM Paris.

Sans réponse un second courrier est envoyé au Ministre de la santé le 16 février 2022.

Entre temps Bernard LECLERC sollicitait le député de sa circonscription . Sa réponse se fait l'écho de difficultés rencontrées par le regroupement des dossiers ACAATA de plusieurs régions sur Paris Ile de France. Cela confirmait notre analyse sur les conséquences de cette restructuration sans se donner les moyens d'y faire face.

Entre temps les actions menées par ADEVAM FC - ALDEVA – LEVAL - ADEVA 54 et autres avec échos dans la presse locale a incontestablement fait sortir les stylos puisqu'une réponse avec prise de rendez-vous a été notifiée à la CAVAM pour début mars. Cette réunion n'a pas pu se tenir après plusieurs reports suite aux actions menées par les cheminots.

Une nouvelle date est inscrite pour le 12 avril à 14 heures dans les locaux de la CRAMIF.

Une autre page importante dans les prérogatives de notre Commission.

L'élaboration des fiches proposées dans le cadre du PLFSS. Ses fiches sont élaborées à partir de remarques de nos Associations locales. Elles sont reprises et traduites avec l'aide de notre Cabinet d'Avocats sous forme d'amendements.

Pour le PLFSS 2022, exercice 2023, 4 fiches ont été proposées par l'Adevam - Grésivaudan et une par Allo Amiante portant sur la Sous -Déclaration des Maladies Professionnelles.

Un groupe de travail a été mis en place pour finaliser les fiches à proposer : ont participé Christian - Georges - Samuel et notre président Alain.

Cette réunion de travail s'est tenue le 7 avril 2022 il y a juste 1 an.

Après communication aux membres de la Commission les fiches ont été adressées aux Présidents des groupes Parlementaires à l'exception d'un. Et à charge aux Associations locales de les transmettre à leurs élus-e-s locaux.

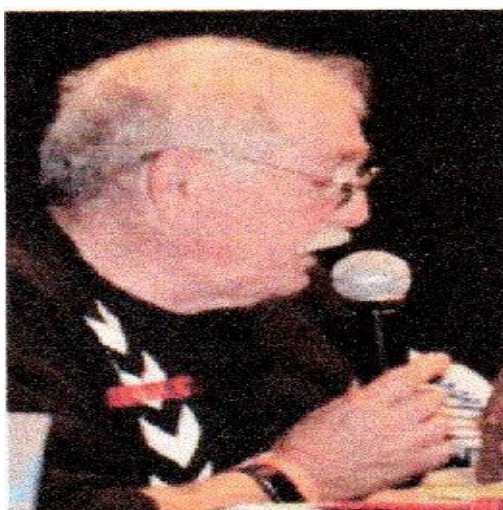
Tout ce travail accompli sur plusieurs semaines a été anéanti par le Gouvernement qui en appliquant le désastreux 49-3 a entériné de fait sa proposition de loi en mettant fin à toutes discussions sur les amendements déposés par les députés-e-s.

Bernard LECLERC indique que la commission va perdre un de ses piliers Samuel LOMBARDO.

Samuel a indiqué qu'il conserve toutefois encore pour deux réunions le secrétariat de la Commission AJAM. La commission devra se renforcer en raison du rôle tenu par Samuel.

Commission Prévention / Éradication

Michel SOLBES donne la parole à Jean-Marc SEGUREL



Jean-Marc présente l'activité de la Commission Prévention - Éradication

(**Annexe 3**)

Jean Marc rappelle que la commission Prévention- éradication de la CAVAM a été constituée suite au constat du manque essentiel d'information et de protection de la population contre l'amiante fibre tueuse, mais aussi contre la problématique de la gestion des déchets d'amiante et les alternatives à l'enfouissement que la commission porte au quotidien existent.

EUROPLASMA depuis plusieurs années avec le projet d'un nouveau site en région porté par l'ADEVA 54, le projet d'un site semi industriel à Bergerac porté par le CERADER 24 et la destruction de l'amiante par bain d'acide, ou encore le projet VALAME porté par les associations de la région Sud Est l'ADEVA Gard rhodanien de Pont St Esprit - L'ASAVA de Toulon - CENTAURE de la Ciotat et le CAPS 84 de Sorgues qui se sont regroupées en collectif.

Tous ces procédés sont complémentaires, Jean Marc invite toutes les associations à participer aux travaux de la commission nationale. La création d'un Pôle Public d'éradication de l'Amiante (**PPEA**) est un projet révolutionnaire dans tous les sens nobles du terme et un des fers de lance de la CAVAM. C'est un chemin difficile qui doit être relayé au sein de chacune de nos associations adhérentes.

Le cabinet d'avocats TTLA avec lequel nous travaillons pour défendre nos dossiers, nous a constitué un dossier que nous appelons « **boîte à outils** » pour nous aider à solutionner les problèmes que peuvent rencontrer les associations mais aussi les particuliers. Mais celle-ci aurait besoin d'être approfondie notamment en direction des particuliers car la législation ne leur est pas toujours favorable.

Cette boîte à outils est à la disposition de chaque association et notre commission est là pour vous aider si besoin.

D'autre part un combat va être à mener (reste à définir la forme) contre la multiplication des demandes de création de casiers d'enfouissement.

Toute personne souhaitant représenter son association dans notre commission est la bienvenue.

Alain GUERET propose que la question **Communication / Formation** soit débattue vendredi matin.

Renouvellement du bureau

Samuel LOMBARDO a annoncé son départ du bureau de la CAVAM.

Alain GUERET souhaite un renforcement du bureau et demande s'il y a des candidatures.

N'ayant pas de candidatures, il est proposé de renouveler le bureau.

Alain GUERET - Béatrice POCIELLO - Didier POCIELLO - Alain BOUSQUET
Jean Marc SEGUREL - Francis MESPLEDE - Bernard LECLERC - Christian MAZZA
Augustin VINALS

Le bureau est élu par un vote unanime à l'Assemblée Générale.

Alain GUERET propose à toutes et tous de se retrouver à l'apéritif autour du verre de l'amitié.

Alain rend hommage à notre camarade et ami Samuel LOMBARDO qui a décidé de quitter ses fonctions au sein du bureau, sans pour autant se désintéresser de l'actualité et des luttes en cours et à venir.

L'intervention d'Alain GUERET (Annexe 4)

Bernard LECLERC remercie Samuel, il lui remet un présent gravé dans du cristal d'art avec l'entête CAVAM, retraçant la période du travail, accompli par Samuel au sein du bureau depuis juin 2017 et à la commission ACAATA puis AJAM depuis mai 2017 , accompagné de deux livres relatant des faits d'histoire notamment celui de Dominique LOMIER " Les vérités cachées de la résistance " paru en avril 2022.

Samuel a remercié les membres du bureau et de la Commission ACAATA puis AJAM pour la richesse de leur expérience qu'ils lui ont transmis, mais aussi l'amitié et la chaleur humaine qui se sont établies avec chacun d'eux.

Il a rappelé une anecdote sur sa rencontre avec Augustin en 2008 où pour la 1ère fois il entendait parler de l'association CAPER-42-LOIRE.



DEUXIÈME JOURNÉE: vendredi 7 juin 2023

Alain GUERET rappelle l'ordre du jour.

Jacques RAMBUR président de séance.

Jacques donne la parole à Georges ARNAUDEAU

Communication / formation

Communication



Georges ARNAUDEAU rappelle que le BLOG est en service depuis 2016 qui reflète la vie de nos associations et des articles sur l'actualité .Il est apprécié des lecteurs.

Chaque association doit faire remonter les infos, comme des dossiers gagnés, des initiatives...

Georges indique que le renouvellement du blog doit être fait le 3 juillet 2023 et précise qu'à partir de cette date il ne tiendra plus le blog.

Le blog est le seul outil pour l'extérieur et que ce serait dommage de ne pas le continuer.

Marc CREGUT est d'accord pour prendre en juillet la suite de Georges ARNAUDEAU et réactivera la page Facebook de la coordination.

L'accent est mis sur l'inscription individuelle au **blog de la CAVAM** <https://www.amiantemaladieprofessionnelle.com> qui permet de recevoir les alertes à chaque nouvel article. Il est indispensable de le faire vivre.

Chaque Association locale doit impulser auprès de ses adhérents pour qu'ils s'inscrivent (c'est gratuit) tant sur le blog que sur la page Facebook.

Alain GUERET remercie Marc CREGUT pour son engagement..

Gérard LOGEJSKI pense que l'équipe dirigeante des associations devrait être abonnée au blog.

Alain GUERET est d'accord et propose de mettre le blog au centre de la CAVAM, l'équipe dirigeante des associations doit être abonnée au blog.

Alain GUERET demande un vote sur sa proposition.

La proposition de mettre le blog au centre de la CAVAM, l'équipe dirigeante des associations doit être abonnée au blog est adoptée par un vote à la majorité de l'assemblée générale.

Pour 49 - Contre 1

Formation

Alain GUERET

Suite à la décision de Georges ARNAUDEAU de se retirer de l'animation des formations, de nombreuses d'associations ont pu juger combien il excellait dans ce domaine et pour la qualité de son enseignement.

N'ayant pu trouver, tant au sein du bureau, qu'au sein de nos associations un animateur pour assurer les formations, un partenariat a été conclu avec le cabinet TTLA qui a une certification comme organisme de formation agréé qui intervient désormais comme organisme de formation et qui est totalement indépendante de son activité juridique.

De nombreux intervenants soulignent qu'une journée de 5H de formation est trop courte, des formations sur des sujets spécifiques doivent être organisées.

Objectifs 2023 de la CAVAM

Alain GUERET donne la parole aux délégué-e-s

A l'issue d'un riche et constructif débat, 4 axes de travail se sont dégagés .

- **l'activité de la CAVAM cherchera à se renforcer au niveau national, et se faire mieux connaître** : rencontres avec les entités administratives et les ministères, ou encore le FIVA et ACAATA

- **Action en direction des régions en faveur du PPEA**: comme l'ont réalisé les associations du Sud-Est avec la prise de contact avec le président de région

- **Appuyer au maximum le rôle des deux commissions** : AJAM et Prévention / Eradication

- **La communication** : externe et interne

Les 4 axes de travail ont été adoptés par un vote unanime de l'assemblée générale.

Ces 4 axes, déclinés en objectifs à réaliser pour le bureau de la CAVAM font l'objet du relevé de décisions ci-dessous:

RELEVÉ DES DÉCISIONS

Décision n°1

OBJET : La CAVAM doit être l'expression des préoccupations des associations afin de les relayer et les défendre au niveau national devant toutes les instances compétentes.

DISPOSITIF: A cet effet:

- La CAVAM va entreprendre les démarches nécessaires pour intégrer les organismes décisionnaires en matière d'indemnisation des victimes (FIVA) et de reconnaissance des lieux de travail contenant de l'amiante (ACAATA).
- La CAVAM doit être le porte-parole des associations auprès des instances nationales (Assemblée nationale, Sénat, ministères, tous organismes nationaux en lien avec l'activité de la CAVAM. Elle devra utiliser à cet effet tous les moyens à sa disposition (courriers, auditions, presse....)

Décision n°2

OBJET: La CAVAM doit axer en priorité vers les régions son action en faveur du PPEA.

CONSTAT: le constat a été fait lors de l'assemblée générale que les Régions étaient les interlocutrices pertinentes pour faire avancer nos objectifs en matière de déchetteries accueillant l'amiante dans des conditions optimales de sécurité tant pour le personnel que pour les usagers. De la même façon, notre action en faveur du développement de solutions alternatives à l'enfouissement trouve un meilleur écho auprès des instances régionales. Il en va de même de la presse régionale.

DISPOSITIF :

La CAVAM va prendre contact avec les directions des régions afin de présenter ses objectifs et susciter des rencontres.

Tout ce qui sera entrepris devra l'être en synergie étroite avec les associations locales concernées, dont plusieurs ont déjà constitué des collectifs, ceci dans le but de coordonner les initiatives et d'éviter les malentendus.

Décision n°3

OBJET: Les commissions de la CAVAM (AJAM et Prévention / Eradication) forces de propositions.

CONSTAT: les commissions sont composées de membres délégués des associations ce qui donne une légitimité incontestable à leur action et permet une prise de décision rapide et concertée, validée par le bureau. Elles doivent être une source importante de remontées du terrain.

DISPOSITIF: afin de fixer les objectifs prioritaires pour la période entre deux AG, chaque commission devra fixer les siens que le bureau validera. La condition essentielle à remplir sera que ces objectifs soient traduisibles en actions concrètes et réalistes.

Décision n°4

OBJET: Renforcer la communication.

CONSTAT: nos outils de communication actuels ne sont pas à la hauteur d'une coordination nationale comme la nôtre, tant en interne qu'en externe. Seul le blog correspond aux critères d'une communication « moderne »

DISPOSITIF

La CAVAM doit absolument mener une réflexion sur cet item en étudiant toutes les possibilités et les mettant en adéquation avec nos capacités financières. Blog, Facebook, journal, création d'un site, toutes les pistes devront être explorées.

L'apport au bureau d'un membre rompu à ces techniques est indispensable et sa recherche sera une priorité.

MISE EN ŒUVRE DES DECISIONS :

Dès le prochain bureau de la CAVAM , le 3 mai 2023, le relevé des décisions de l'AG 2023 sera à l'ordre du jour afin notamment:

- D'établir les modalités de sa mise œuvre et de fixer les échéances.
- D'arrêter le calendrier de compte-rendu des avancées aux associations.

Trésorerie

Jacques RAMBUR donne la parole à Béatrice POCIELLO



Béatrice présente le bilan financier 2022 (**Annexe 5**)

Comme vous le savez bien, votre cotisation est très importante pour la CAVAM. Conscients des difficultés que peuvent rencontrer certaines associations, la cotisation est restée inchangée pour la 7ème année consécutive soit 5 euros par adhérents.

Historique du nombre d'adhérents depuis 2017.

En 2017 la CAVAM avait 8 781 adhérents

En 2018 7 682 adhérents

En 2019 8 354 adhérents

En 2020 8 671 adhérents

En 2021 7 519 adhérents

En 2022 6 699 adhérents soit 2082 de moins que 2017 et 820 adhérents de moins que 2021 (cela représente 4100 euros montant non négligeable) et 3 associations de moins que 2021.

BILAN FINANCIER 2022

Les dépenses représentent un montant de 34 788,78 euros.

Les recettes s'élèvent à 35 395 euros

Cotisations 2022 33 495,00 euros

Cotisations 2021 réglées en 2022 1 500 euros

Dons 400 euros

Solde créditeur de 606,22 euros

Total bancaire au 31 décembre 2022 : 113997,23 euros

BILAN PREVISIONNEL 2023

En se basant sur 20 associations et 6 500 adhérents le montant du bilan prévisionnel 2023 est de 32 500 euros.

CONCLUSIONS

Nous avons un bilan assez équilibré entre recettes et dépenses avec un petit solde créditeur de 606,22 euros.

Cela s'explique par un nombre d'adhérents décroissant et des cotisations impayées en 2022 et réglées en 2023.

Alain GUERET remercie Béatrice pour cette présentation.

Le BILAN FINANCIER 2022 est adopté par un vote unanime de l'Assemblée Générale.

Gérard LOGEJSKI Président de l'ASAVA propose que la CAVAM face un don à la caisse de solidarité à la grève de l'intersyndicale en soutien aux grévistes contre la réforme des retraites.

Bernard LECLERC propose 500 euros.

Gérard LOGEJSKI propose 3000 euros.

Les délégués tous fortement engagés contre la réforme des retraites et après débat proposent le versement d'un chèque de 3000 euros qui sera adressé à la caisse de solidarité à la grève de l'intersyndicale pour aider et soutenir les salariés grévistes contre la réforme des retraites.

Le versement d'un chèque de 3000 euros à la caisse de solidarité à la grève de l'intersyndicale contre la réforme des retraites est adopté par un vote unanime de l'Assemblée Générale.

Alain GUERET propose que suite à la baisse du nombre d'adhérents de la CAVAM de porter la cotisation de la CAVAM à **6 euros au 1^{er} Janvier 2023**.

Il rappelle que la cotisation est restée inchangée depuis la création de CAVAM en 2016 à Lille.

La proposition de porter la cotisation de la CAVAM à 6 euros au 1^{er} Janvier 2023 est adoptée par un vote unanime de l'Assemblée Générale.

Lors de la pause s'est tenue une conférence de presse avec le journal La Marseillaise.

(Annexe 6 article du journal La Marseillaise)

Intervention de Bernard LECLERC sur l'assurance MACIF.

Bernard LECLERC rappelle que les associations doivent être couvertes par une assurance Garantie Responsabilité Civile.

Il demande aux Présidents des Associations de bien vérifier, s'ils sont couverts par une garantie Responsabilité Civile des Dirigeants qui protège des mises en cause personnelles préservant ainsi des conséquences sur leur vie privée.

10 Associations de la CAVAM ont souscrites à la MACIF ces 2 types de contrat.

Intervention cabinet TTLA

Julie ANDREU du cabinet TTLA, fait un point sur les modifications juridiques d'actualité.

Sur les possibilités d'éligibilité au préjudice d'anxiété des salariés exposés aux agents CMR autres que l'amiante.

La création de 2 nouveaux tableaux de reconnaissance des Maladies Professionnelles.

Tableau 101 sur les affections cancéreuses du rein provoquées par une exposition au trichloréthylène. Ce n'est pas pour autant que la reconnaissance d'un cancer du rein au titre d'une maladie professionnelle sera acquise d'office, le tableau comportant des critères à respecter.

Tableau 102 sur Les affections cancéreuses de la prostate. Sont concernés tous les salariés et retraités qui ont effectué des travaux exposant habituellement aux pesticides, soit par contact ou par inhalation. Sont également concernés les victimes décédées des suites de cette pathologie.

Julie ANDREU signale l'arrêt de la Cour de Cassation qui précise que le FIVA ne pourra plus récupérer la somme estimée correspondant au Préjudice Fonctionnel Permanent sur le montant de la rente attribuée par la Sécurité Sociale.

Elle rappelle que :

- En cas de FIE la rente est appliquée sur le salaire réel
- Le décès ne permet pas d'engager la FIE
- Dans le cas d'une démarche au FIVA il est important d'engager en parallèle la procédure de FIE qui présente des avantages pour les victimes.

MOTION de l'Assemblée Générale de la CAVAM

Jean-Louis D'ONOFRIO fait la lecture de la motion de l'Assemblée Générale de la CAVAM qui sera envoyée à la Première Ministre et au Ministre du Travail.

L'Assemblée Générale de la CAVAM réunie jeudi 6 et vendredi 7 avril 2023 à Vaison la Romaine, fidèle à ses valeurs et à son engagement, exprime son soutien à la mobilisation historique de la population pour le retrait de la réforme des retraites.

Nous déplorons la fin de non-recevoir et le blocage affiché lors de la réunion avec l'intersyndicale du 5 avril 2023.

Votre réforme des retraites injuste aggrave les inégalités, déjà présentes dans le système actuel, par le recul à 64 ans du départ en retraite pour les salariés occupant les métiers pénibles, mais aussi pour une majorité de femmes.

Vous réduisez ainsi leur espérance de vie de retraite en bonne santé et augmentez l'appauvrissement de leurs futures pensions.

Vous excluez et précarisez une grande partie des salariés en fin de carrière en transformant les potentiels « jeunes retraités » en vieux chômeurs, invalides ou malades hors de l'emploi.

Nos associations ayant pour objet le soutien et la solidarité envers les victimes d'accidents du travail ou de maladies dues au travail, tout comme 70 % des français et 90 % des salariés, sont opposés à cette réforme synonyme de régression sociale et de dégradation de leurs conditions de vie.

Elles vous demandent de retirer cette réforme néfaste.

La motion est adoptée par un vote unanime de l'Assemblée Générale.

(Annexe 7 la notion envoyée le 7 avril 2023 par le Président Alain GUERET à la Première Ministre et au Ministre du Travail)

Conclusion AG

Alain GUERET se félicite de la présence nombreuse et de la tenue des échanges tout au long de notre Assemblée Générale.

Il souligne aussi l'importance des décisions prises qui assurent la pérennité de la CAVAM.

Alain souhaite un bon retour à toutes et tous.

